

Règlement intérieur du JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG

Saison 2016-2017

1. La prise d'une licence au JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG vous amène à accepter le présent règlement lors de votre inscription. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, laissée à l'appréciation du comité directeur.
2. La personne intéressée par la pratique du Taekwondo pourra prétendre à 2 séances d'essai. Après quoi, si elle désire continuer, elle devra obligatoirement s'acquitter des frais d'inscription. Le défaut de règlement après 2 réclamations entraîne l'arrêt momentané des entraînements de l'élève.
3. Les frais d'inscriptions comprennent l'adhésion au club, le passeport sportif (obligatoire – valide 8 ans), la licence fédérale, l'assurance, et les frais de passage de grades. Sont exclus : la tenue (mais il est possible de la commander via le club), l'équipement de protection, le transport et les frais de stages éventuels (sauf dérogation décidée par le comité directeur). Toute cotisation réglée ne pourra être remboursée après un délai de rétractation de 8 jours.
4. Le dobok (tenue) et les protections (plastron, coquille, protège-dents, tibias et avant-bras) sont obligatoires. S'ils font défaut au-delà d'un mois après l'inscription, nous nous réservons le droit de refuser le pratiquant, par mesure de sécurité et par respect envers les autres membres.
5. Le club met à disposition des plastrons moyennant un chèque de caution (non encaissé). Dès le prêt effectué, le pratiquant est responsable de ce matériel et doit l'apporter à chaque séance. Le chèque lui sera remis ou sera détruit en fin de saison, lors du retour du plastron en bon état.
6. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, une photocopie de justificatif sera demandée et conservée.
7. Un tarif préférentiel est également possible grâce au dispositif de la Carte Sortir.
8. Lorsque vous entrez ou sortez de la salle d'entraînement (Dojang), saluez respectueusement la salle et le Maître.
9. Respectez les horaires d'entraînements. Lors d'un retard, l'enseignant est le seul à pouvoir accepter ou non que le pratiquant intègre le cours.
10. Les parents sont responsables de leurs enfants (mineurs), que ce soit dans la rue, les vestiaires, ou tout autre endroit extérieur au Dojang (salle d'entraînement) et en dehors des plages horaires définies pour les cours. Les parents sont également responsables des dégradations causées par leurs enfants mineurs.
11. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il vous est conseillé de ne pas amener d'objet de valeur aux entraînements.
12. Ne portez pas de bijoux durant l'entraînement pour éviter toutes blessures : bague, bracelet, boucles d'oreilles, montre, pendentif, piercing, etc.
13. Lors de l'entraînement, soyez attentif, sérieux et respectueux vis-à-vis du professeur, des gradés ou de toute autre personne dans l'enceinte du Dojang, y compris envers les autres pratiquants. Tout comportement inapproprié peut entraîner un avertissement. Après 3 avertissements, un renvoi est prononcé après délibération du comité directeur. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cadre d'un renvoi décidé par le comité directeur.
14. Les techniques apprises dans le Dojang ne doivent pas être utilisées en dehors de la salle d'entraînement (sauf cas de légitime défense, se référer à la législation). Le club n'est en aucun cas responsable des pratiquants en dehors du Dojang.

15. Un certificat médical est obligatoire (sur papier et sur le passeport) pour toute personne souhaitant être licenciée dans le club. A défaut, l'inscription ne sera pas validée et le pratiquant ne sera pas accepté aux cours.

16. L'inscription ne sera validée qu'à condition que tous les critères et tous les papiers demandés soient fournis par le pratiquant. Si ce n'est pas le cas au-delà d'un mois après l'accueil du pratiquant, celui-ci sera refusé aux entraînements.